

Appel à projets de post-doctorat 2026

Cet appel est organisé par le PEPR digitalisation et décarbonation des mobilités - MOBIDEC co-piloté par l'IFP Energies nouvelles et l'Université Gustave Eiffel.

Le but de ce PEPR est de mobiliser la communauté de recherche nationale et les acteurs de l'écosystème de la mobilité et du transport pour : comprendre les mobilités des biens et des personnes et anticiper leurs évolutions ; aider à collecter, structurer, traiter et interpréter les données de mobilités ; offrir des outils d'aide à la décision pour simuler l'impact de politiques publiques ou évaluer la pertinence d'une nouvelle offre de transport ou envisager les mesures à prendre en fonction des objectifs à atteindre.

En complément des projets de recherche financés par le PEPR, l'ambition du présent appel à post-doctorat est de pouvoir poursuivre la structuration de la communauté et son développement, dans la perspective notamment du second appel à projets. La volonté est ainsi de pouvoir initier des travaux exploratoires qui pourront être prolongés via le dépôt de nouveaux projets lors du 2ème appel à projets du PEPR.

Ce règlement a pour objet de définir les conditions et règles pour être éligible à un financement par le PEPR en réponse à cet appel.

La participation à l'appel implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

1. Principales caractéristiques des contrats de post-doctorat et règlement associé

Ce programme vise particulièrement à développer des recherches sur des sujets pluridisciplinaires et exploratoires, en lien avec les 3 axes du PEPR. L'encadrement des contrats post-doctoraux peut être conduit par des chercheur.se.s d'un ou plusieurs établissements représentant à la fois des disciplines SPI et SHS.

Le programme assure le financement du salaire pendant une durée du contrat post-doctoral de 12 à 18 mois pour une demande maximale de 120k€ par contrat. La période de réalisation du contrat est libre sur la période 2026 à 2028. Le financement sera versé à l'institution de tutelle des lauréats selon les conditions prévues par le contrat attributif d'aide à la gouvernance du PEPR. Le financement est prévu pour 4 à 6 contrats.

À l'issue de chaque contrat post-doctoral, il sera demandé un bilan avec l'ensemble des résultats et publications, à transmettre aux coordinateurs du PEPR.

Les lauréats recrutés et leurs encadrants seront sollicités pour participer activement aux manifestations organisées par le PEPR et visant à assurer l'animation scientifique de la communauté et la diffusion des résultats scientifiques.

Les lauréats et leurs encadrants reconnaissent et acceptent que le PEPR digitalisation et décarbonation des mobilités communique leurs noms et prénoms, affiliations, ainsi que le titre et résumé public du sujet du post-doctorat sur les supports de communication du PEPR.

2. Périmètre scientifique de l'appel

Le PEPR a pour objectif général de favoriser le développement des collaborations entre scientifiques et acteurs socio-économiques travaillant dans les thématiques de la digitalisation et de la décarbonation des mobilités.

Pour cet appel, 4 thèmes ont été identifiés, les sujets des contrats post-doctoraux devant s'inscrire dans au moins l'un d'entre eux :

Axe du PEPR « Améliorer la connaissance des mobilités des personnes et des biens » :

- **Les déterminants du report modal du transport de marchandises vers des modes alternatifs à la route** : si la question du report modal ou de la multimodalité guide les politiques de transport depuis plusieurs décennies, ces dernières peinent toutefois à enrayer la domination du mode routier, en particulier pour le transport de marchandises. Il convient par conséquent de développer des connaissances sur les déterminants du choix modal pour les entreprises, afin d'éclairer l'ensemble des éléments qui pèsent sur ce choix. Cela permettra d'affiner les outils à la décision sur les leviers, mesures et politiques permettant d'atteindre les ambitions de décarbonation.
- **La connaissance approfondie des mobilités des zones peu denses péri-urbaines et rurales** : la thématique des zones peu denses étant intégrée dans la lettre de mission du PEPR, il apparaît opportun d'initier dès à présent des recherches sur ces questions. En effet, organiser la mobilité décarbonée dans les territoires situés en périphérie des centres urbains, marqués par une forte dépendance à la voiture individuelle et des distances de déplacement plus élevées, constitue un enjeu fort de politique publique. Une approche pluridisciplinaire s'impose alors, intégrant innovations (technologiques, organisationnelles, servicielles), besoins des usagers dans leur diversité et modalités de gouvernance (mesures incitatives et politiques publiques).
- **Mobilités actives** : nouveaux engins de mobilité, piétons et vélos : Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2025 et réduire les émissions de carbone dans le secteur des transports, les pouvoirs publics encouragent également les modes actifs, la marche, le vélo ou les nouveaux engins de mobilité pouvant être des vecteurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si les modes actifs se développent en ville, avec notamment l'extension des réseaux cyclables, leur potentiel de développement doit questionner la diffusion de leur usage en dehors des hyper centres, leur articulation aux autres modes, leur sécurité, mais aussi le partage de l'espace et de la voirie, y compris entre piétons et cyclistes.

Axe du PEPR « Progresser dans la collecte et le traitement des données de mobilité »

- **La quantification et la qualification de la demande de mobilité à l'aide des données numériques massives** : afin de constituer un point d'appui aux futurs outils d'aide à la décision, des travaux sont nécessaires pour interpréter automatiquement et pertinemment les données ayant un haut niveau de représentativité, tel que les données de téléphonie mobile, afin de pouvoir diagnostiquer et suivre l'évolution des mobilités sur un territoire, à l'échelle d'une ville, d'une zone urbaine, d'une région ou même les grands flux nationaux.

3. Dossiers de candidature

a. Pré-selection des sujets

Les propositions de sujets de post-doctorat (sujets sans candidats) seront préalablement soumises pour un pré-examen et un retour du comité de sélection.

Les propositions de sujets devront comprendre les éléments suivants :

- Titre de la proposition de post-doctorat
- Nom du/des encadrants
- Laboratoire d'accueil
- Brève description du laboratoire d'accueil
- Description de la proposition de post-doctorat
 - Contexte et objectifs
 - Problématique de recherche
 - Approche et méthodes
 - Positionnement dans le PEPR

Pour cela, il conviendra de remplir les deux modèles de documents disponible sur le site web de l'appel.

4. Critères de sélection

La sélection des dossiers sera assurée par un comité de sélection composé des pilotes du PEPR et des membres du conseil scientifique du PEPR selon les critères suivants :

- Elargissement de la communauté de recherche impliquée dans le PEPR à de nouveaux laboratoires de recherche nationaux,
- Qualité du sujet (objectif, approche, originalité, méthodes, faisabilité),
- Qualité et complémentarité des encadrants et/ou co-encadrants,
- Adéquation du sujet de recherche post-doctoral avec les objectifs du PEPR MOBIDEC et particulièrement avec les thèmes du présent appel,
- Engagement à participer aux actions et initiatives de la communauté du PEPR MOBIDEC.

5. Calendrier de l'appel et procédure de sélection

Cet appel est lancé le **17 février 2026**.

La date limite de dépôt des sujets est le **30 avril 2026**.

Retour sur la sélection des sujets le **15 juin 2026**.

6. Modalités de dépôt de candidature

Afin de déposer un sujet de contrat post-doctoral, le/la porteur-r-se doit créer un compte sur <https://aapmobidec.sciencescall.org/> et fournir les coordonnées de correspondance qui seront utilisées pour le suivi. Les deux documents complétés (modèles **AAP_postdoc_template.docx** et **AnnexeFinancierePostDocMOBIDEC_2026.xlsx**) sont à déposer sur ce même site avant la clôture de l'appel.

7. Communication

Le porteur du contrat post-doctoral reconnaît et accepte que le PEPR digitalisation et décarbonation des mobilités communique le nom, le prénom, l'affiliation, le sujet du projet de contrat post-doctoral et son résumé public, ainsi que ces mêmes informations concernant ses encadrants.

Les lauréats reconnaissent et acceptent, dans le cadre du financement qui leur est accordé et pendant toute la durée de leur financement, que le PEPR communique autour des informations précédemment nommées, de participer aux évènements organisés par le PEPR et de communiquer des informations sur l'avancée de leur contrat post-doctoral aux responsables du PEPR.

Ces communications peuvent s'effectuer sur tous types de livrables du PEPR (événements, site web, poster, etc.).